

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC04 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques routiers

Contexte

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, à l'origine de plus de 30 % des accidents mortels du travail (source CNAM/MSA 2022). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

Objectifs

- **Évaluer les risques routiers dans l'entreprise**
- **Mettre en place un plan d'actions de prévention adapté**
- **Améliorer les conditions de travail**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- **Réaliser un état des lieux des déplacements et analyser les déplacements** (planification, organisation)
- **Accompagner à l'évaluation des risques routiers dans le DUERP** avec l'outil : <https://www.risqueroutierpros.fr/>
- **Conseiller l'employeur sur les mesures de prévention concernant les déplacements, les véhicules, la communication et les compétences des salariés**